

**09-08-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue le 9 août 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Vacant  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent: Siège #2: Monsieur Richard Fournier  
Siège #4: Madame Micheline Morin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**141-21**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 5 et 19 juillet 2021
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
  - a) Tirage pour sondage MADA
7. Invitations
  - a) -----
8. Demandes de don et d'appui
  - a) -----
9. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
10. Colloque de zone 12
11. Engagement – Secrétaire-trésorière adjointe
12. Droit de parole aux citoyens concernant les demandes de dérogations mineures
13. Dérogation mineure – M. Victor Lizotte
14. Dérogation mineure – M. Michel Hallé
15. Dérogation mineure – M. Michel Hallé
16. Dérogation mineure – Mme Ginette Turcotte
17. Mandat à la MRC de La Matapédia
  - Appel d'offres regroupé du projet de préparation aux sinistres
  - Raccordement à une génératrice d'urgence
18. Soumission pour Colonne Morris
19. Consommation d'eau potable – Juillet
20. Prochaine réunion régulière du conseil – 13 septembre 2021
21. Questions de l'assemblée
22. Levée de la réunion

**142-21**

**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 5 et 19 juillet 2021 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction de la résolution numéro 132-21. Les soumissions seront reçues jusqu'au 6 septembre prochain au lieu du 30 août et l'ouverture de celles-ci sera également le 6 septembre à 15h31.

**Adoption des comptes**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Petite caisse	Art. net. camping	8011067	22.75	<b>100.45</b>
	Inventaire	3982	45.65	
	Inventaire	170188	32.05	
Petite caisse	Inventaire	4000041731.00		<b>72.00</b>
Hydro Qc	Éclairage public	621702398632		<b>183.54</b>
Hydro Qc	Centre PÉSTP	629802380438		<b>160.95</b>
Hydro Qc	Camping	657702319391		<b>174.02</b>
Hydro Qc	Station pompage	674802261526		<b>62.74</b>
Hydro Qc	Système pompage	674802261525		<b>397.13</b>
Hydro Qc	Garage	674802261524		<b>30.67</b>
Hydro Qc	Champ d'épuration	684702203337		<b>34.95</b>
Hydro Qc	Hotel de Ville	674802261523		<b>285.05</b>
Hydro Qc	2° compteur CPÉSTP	666702290472		<b>44.75</b>

**COMPTES À PAYER**

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Aménagement Lamontagne	Abat-poussière (6700 litres)	40861		<b>2 850.23</b>
Bell Mobilité	cell au 19-08- 2021	19-08-9923		<b>91.36</b>
Buropro Citation	photocopieur	283709		<b>420.80</b>
Clérobéc	Clés et fils	504425	13.78	<b>259.13</b>
	Cadenas (camping)	50621	36.78	
	Clés (camping)	50735	16.02	
	compost, sac, net, etc	50805	192.55	
Const. DFL	Escalier CPÉSTP (90%)	1239		<b>49 358.77</b>
Écosite Mat.	rebuts	1277-1278		<b>49.66</b>
Ent. Plourse	Pièces pneu	1095469	91.87	<b>456.76</b>
	Essence	1098823	183.89	
	Essence	1097913	181.00	
Épic. R. Berger	Désinfectant	6949105		<b>20.66</b>
FM Sport	mat. débrous.	1023254		<b>211.58</b>
Fond d'inf. ter.	Mutation	202102422570	15.00	<b>20.00</b>
	Mutation	202102146933	5.00	
Fusion Environnement	3 coll. Juillet (vid, récup, comp)	3604	1 201.58	<b>2 407.16</b>
	3 coll. Août (vid, récup, comp)	3689	1 205.58	
Hydro Qc	éclairage public	610002805758		<b>189.66</b>
Laboratoire BSL	ana. eau potable	84576	223.76	<b>371.75</b>
	ana. eau usées	84577	147.99	
MRC Matapédia	Téléphonie IP juillet à sept	24899	188.7	<b>16 028.70</b>
	Hon. TECQ au 30 juin	25019	731.5	
	Mise à jour	24859	2 934.21	
	Hon. inform, office, caméra, moniteur, etc	25062	1 003.94	
	Hon. mise aux normes eau potable	25086	11 170.35	

Hamster	cartables (9)	780164	132.22	<b>551.44</b>
	Fourn. bureau	780165	419.22	
Petite caisse	médiaposte, timbres	156268-156265		<b>36.80</b>
Réno-Vallée	mat. camping	101089114-1	286.89	<b>3 968.39</b>
	Asphaltes froides	1586764-1	3 681.50	
Sciage-Béton Pro Rimouski	Démolition escalier CPÉSTP	2634		<b>13 653.86</b>
Sécurité Berger	Tondeuse et huile	542-543		<b>490.90</b>
M. Tradition	article nettoyage	763626-764107		<b>72.56</b>

### **MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

19 personnes ont répondu au sondage MADA. Comme mentionné antérieurement, un tirage de 3 cartes cadeaux de 50\$ chacune se fait en présence du public. Donc, lesdites cartes seront remises à M. Pierre Filiatrault, M. Réginald Joubert et Mme Aline Dubé. Ils seront tous contactés sous peu pour venir chercher leur prix. Une photo des gagnants sera publiée sur la page Facebook de la municipalité.

#### **144-21**

#### **Modification du calendrier des séances du conseil municipal**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité par la municipalité de Saint-Cléophas que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 adopté le 7 décembre dernier soit modifié comme suit:

12 janvier	1 <sup>er</sup> février	8 mars	12 avril
3 mai	7 juin	5 juillet	9 août
13 septembre	5 octobre	22 novembre	6 décembre

#### **145-21**

#### **Colloque de zone 12**

Proposé par Monsieur Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Madame Katie St-Pierre, directrice générale à assister au colloque de zone 12 du Bas-St-Laurent, qui se tiendra le 15 septembre prochain à St-Fabien. La municipalité s'engage à payer les frais d'inscription de 75\$ ainsi que les frais de déplacement.

#### **146-21**

#### **Engagement – Secrétaire-trésorière adjointe**

Considérant qu'un avis d'offre d'emploi a été publié sur la page Facebook de la municipalité en juin dernier concernant l'embauche d'un(e) secrétaire-trésorière adjoint(e);

Considérant que la municipalité a reçu 2 curriculum vitae;

Considérant que les 2 personnes ont été contacté pour entrevue;

Considérant qu'après l'analyse de ladite entrevue, la directrice générale et les conseillers présents considèrent que celle-ci a les compétences et les aptitudes pour être secrétaire-trésorière adjointe;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas engage Madame Julie Bérubé en tant que secrétaire-trésorière adjointe à compter du 16 août prochain. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer le contrat indiquant les conditions de travail tels que déjà établis. Ledit contrat sera renouvelable automatiquement à tous les 1<sup>ers</sup> novembres de chaque année si aucune clause autre que le taux d'indexation n'est à négocier.

### **MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

Pour être conforme à la procédure relative à une demande de dérogation mineure, Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, demande aux citoyens présents dans la salle s'ils ont des commentaires ou des interrogations à la suite des avis public qu'ils ont reçus par médiaposte concernant lesdites demandes visant les propriétaires mentionnés à l'ordre du jour.

- Mme Liette Perreault demande si le conseil prévoit une solution pour ceux qui commence leur projet avant l'autorisation du conseil. Monsieur le maire explique qu'un médiaposte sera acheminé à tous les citoyens les informant qu'à partir de janvier 2022, toutes demandes de dérogation mineure où les propriétaires débiteront les travaux avant l'autorisation officielle du conseil seront automatiquement refusées.

- M. Michel Hallé demande si les citoyens reçoivent la résolution du CCU. La directrice générale explique qu'à la suite de la réunion de CCU la résolution est acheminée au conseil municipal. Ensuite, les 2 résolutions (CCU et conseil) sont acheminées à l'inspecteur pour qu'il puisse délivrer le permis.

**147-21**

**Dérogation mineure – M. Victor Lizotte**

Considérant que M. Victor Lizotte situé sur le lot 4 347 582 demande une dérogation mineure concernant le désir de régulariser un abri forestier bâti qui possède une superficie dérogatoire;

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que les frais de 350\$ relatifs à la demande de dérogation ont été payés par le demandeur;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pour manifester leur commentaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas que la demande de dérogation mineure de Monsieur Victor Lizotte soit acceptée.

**148-21**

**Dérogation mineure – M. Michel Hallé**

Considérant que M. Michel Hallé situé sur le lot 4 347 467 demande une dérogation mineure concernant le désir de construire un garage isolé en façade d'un bâtiment principal:

Considérant que la nature de la demande se lit comme suit:

- demande de dérogation mineure car la localisation du garage est non conforme à l'article 7.4.3 paragraphe 3 a) du règlement de zonage 164-04 et ses amendements qui stipule que:

L'implantation est autorisée seulement dans les cours latérales et arrières lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance inférieure ou égale à 15 mètres de la ligne de rue. L'implantation est permise dans toutes les cours lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance supérieure à 15 mètres de la ligne de rue. Dans ce dernier cas, un bâtiment accessoire ne peut toutefois pas être implanté en façade du bâtiment principal, soit à l'intérieur des lignes prolongeant les murs latéraux du bâtiment principal vers la ligne avant.

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pour manifester leur commentaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas que la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Hallé soit acceptée.

**149-21**

**Dérogation mineure – M. Michel Hallé**

Considérant que M. Michel Hallé situé sur le lot 6 252 290 demande une dérogation mineure concernant l'autorisation d'implanter un conteneur métallique afin d'y abriter une station de pompage pour ses activités acéricoles, et ce, non conformément à l'article 7.4.10 du règlement de zonage 164-04 et ses amendements;

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pour manifester leur commentaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas que la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Hallé soit acceptée.

## **150-21**

### **Dérogation mineure – Ginette Turcotte**

Considérant que Mme Ginette Turcotte située sur le lot 5 346 114 demande une dérogation mineure concernant la construction d'un abri d'auto de 20 X 19 pieds:

- Abri d'auto adjacent à un garage plutôt qu'à 3 m. minimum de celui-ci;
- Garage incluant l'abri d'auto d'une superficie totale de 100.2 m<sup>2</sup> plutôt que 100 m<sup>2</sup> maximum;
- Garage incluant l'abri d'auto d'une superficie représentant 110% de la superficie du bâtiment principal plutôt que 75%;
- Bâtiment accessoire d'une superficie totale de 183.63 m<sup>2</sup> plutôt que 150 m<sup>2</sup> maximum.

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que les frais de 350\$ relatifs à la demande de dérogation ont été payés par le demandeur;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pour manifester leur commentaire;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas que la demande de dérogation mineure de Madame Ginette Turcotte soit acceptée.

## **151-21**

### **Mandat à la MRC de La Matapédia – Appel d'offres regroupé pour des travaux de mise en place de systèmes de raccordement à une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas a l'obligation de désigner et rendre fonctionnel un endroit qui servira de centre de coordination ou de centre de services et d'hébergement temporaire ;

Considérant que le Service de sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia coordonne la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il a été convenu qu'il serait nécessaire de munir les bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement de systèmes de raccordement à une génératrice d'urgence;

Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la firme LGT afin qu'elle réalise l'étude préliminaire ainsi que les plans et devis définitifs en lien au projet de préparation aux sinistres – raccordement à une génératrice d'urgence;

Considérant que la procédure d'appel d'offres regroupé permet d'augmenter le volume d'achat, d'obtenir de meilleurs prix et faciliter la coordination et la surveillance des travaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire être incluse dans l'appel d'offres regroupé des travaux de mise en place de systèmes de raccordement d'une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement;

Considérant qu' à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Cléophas ne pourra pas se retirer de l'appel d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité:

1. de mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appel d'offres regroupé concernant les travaux de mise en place de l'équipement permettant le raccordement d'une génératrice à son bâtiment identifié comme centre d'urgence;

2. d'autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé;
3. d'effectuer la coordination et la surveillance des travaux de construction.

**152-21**

**Soumission pour colonne Morris**

Considérant que la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme soutien à l'action bénévole 2020-2021 pour acquérir une colonne Morris et que celle-ci a été acceptée par un montant de 1 250\$;

Considérant que le conseil municipal a choisi le modèle et le matériel adéquat pour la création de ladite colonne Morris et qu'une demande de soumission a été acheminée à Michel D'Astous;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à la majorité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Michel D'Astous au montant de 2 900\$ plus les taxes applicables.

Vote: 2 pour et 1 contre.

**153-21**

**Colonne Morris**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande une aide financière de 1 794.64\$ au comité de l'Avenir dans le cadre du programme de développement local pour l'achat d'une colonne Morris qui sera située devant l'Hôtel de Ville.

**154-21**

**Travaux route Melucq**

Considérant que des travaux majeurs devaient être réalisés en 2022 sur la route Melucq;

Considérant qu'après vérification, celle-ci n'est plus sécuritaire dans le secteur où il y a le traitement de surface;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité qu'une estimation de travaux soit demandée afin de faire broyer le traitement de surface, remettre le matériel adéquat, compacter et niveler. Si le temps, la température et l'estimation le permet, les travaux seront exécutés en 2021.

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JUILLET 2021  
1 490 litres/jour/résidence en moyenne  
1,49 m<sup>3</sup>/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal – 13 septembre à 19h30.

**155-21**

**Levée de la séance**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures vingt-cinq minutes (20h25).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et sec.-très.